



## EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

### Séance du 18 janvier 2018

Le Conseil Municipal, convoqué le 11 janvier 2018, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances.

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Maire.

**Étaient présents :**

M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Eric ALAUZET (à compter de la question n° 3), M. Frédéric ALLEMANN (à compter de la question n° 2), Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER (à compter de la question n° 17), M. Thibaut BIZE, M. Patrick BONTEMPS, M. Emile BRIOT, Mme Claudine CAULET, M. Pascal CURIE, M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Danielle DARD, M. Clément DELBENDE, M. Emmanuel DUMONT, Mme Myriam EL YASSA (à compter de la question 17), Mme Béatrice FALCINELLA, M. Abdel GHEZALI, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON (à compter de la question n° 2), Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB, Mme Karima ROCHDI, M. Dominique SCHAUSS (à compter de la question n° 5), M. Rémi STHAL, Mme Ilva SUGNY (jusqu'à la question n° 16 incluse), Mme Catherine THIEBAUT (jusqu'à la question n° 2 incluse), Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF, M. Pascal BONNET, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Laurent CROIZIER, Mme Marie-Laure DALPHIN (à compter de la question n° 3), M. Ludovic FAGAUT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, M. Philippe GONON, M. Jacques GROSPERRIN, M. Michel OMOURI, Mme Sophie PESEUX, Mme Mina SEBBAH, M. Philippe MOUGIN;

**Secrétaire :**

Mme Myriam LEMERCIER.

**Absents :**

M. Eric ALAUZET (jusqu'à la question n° 2 incluse), M. Frédéric ALLEMANN (jusqu'à la question n° 02 incluse - vote sur l'urgence), Mme Sorour BARATI-AYMONIER (jusqu'à la question n° 16 incluse), M. Nicolas BODIN, M. Gueric CHALNOT, M. Cyril DEVESA, Mme Myriam EL-YASSA (jusqu'à la question n° 16 incluse), M. Thierry MORTON (jusqu'à la question n° 02 incluse - vote sur l'urgence), M. Dominique SCHAUSS (jusqu'à la question n° 4 incluse), Mme Ilva SUGNY (à compter de la question n° 17), Mme Catherine THIEBAUT (à compter de la question n° 3), M. Gérard VAN HELLE, Mme Marie-Laure DALPHIN (jusqu'à la question n° 2 incluse), Mme Christine WERTHE, M. Julien ACARD.

**Procurations de vote :**

M. Eric ALAUZET à M. Pascal CURIE (jusqu'à la question n° 2 incluse), Mme Sorour BARATI-AYMONIER à M. Michel LOYAT (jusqu'à la question n° 16 incluse), M. Nicolas BODIN à Mme Marie ZEHAF, M. Gueric CHALNOT à M. Rémi STHAL, Mme Myriam EL-YASSA à M. Abdel GHEZALI (jusqu'à la question n° 16 incluse), M. Dominique SCHAUSS à Mme Danielle DARD (jusqu'à la question n° 4 incluse), Mme Ilva SUGNY à Mme Rosa REBRAB (à compter de la question n° 17), Mme Catherine THIEBAUT à Mme Danielle POISSENOT (à compter de la question n° 3), M. Gérard VAN HELLE à Mme Karima ROCHDI, Mme Marie-Laure DALPHIN à M. Ludovic FAGAUT (jusqu'à la question n° 2 incluse), Mme Christine WERTHE à Mme Sophie PESEUX, M. Julien ACARD à M. Philippe MOUGIN.

**OBJET :** 30 - Partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales du Doubs - Signature des conventions d'objectifs et de financement «Aide aux temps libres - Accueils de Loisirs Sans hébergement 2018-2021» - Encaissement de subventions et prestations

**Partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales du Doubs**  
**Signatures des conventions d'objectifs et de financement**  
**«Aide aux Temps Libres - Accueils de Loisirs**  
**Sans Hébergement 2018 -2021»**  
**Encaissement de subventions et prestations**

**Rapporteur : M. l'Adjoint LEUBA**

Dans le cadre de sa politique en faveur du temps libre des enfants et des jeunes, la Caisse d'Allocations Familiales du Doubs (CAF) contribue au développement et au fonctionnement des Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) déclarés à la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Personnes (DDCSPP).

Les quatre Maisons de quartier municipales (Montrapon / Fontaine Ecu, Grette / Butte, Planoise et Bains-Douches) étant organisatrices d'ASLH, la Ville de Besançon a signé en 2013 avec la CAF du Doubs une convention d'objectifs et de financement «Aide au Temps Libres (ATL) / Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH)» (délibération du Conseil Municipal du 17 juin 2013). Cette convention a été prolongée d'une année par avenant en 2017 (délibération du Conseil Municipal du 11 mai 2017).

La convention arrivant à échéance le 7 janvier 2018, la CAF sollicite la Ville de Besançon en vue de la signature d'une nouvelle convention et ce, pour une durée de quatre ans, 2018-2021.

Cette convention définit les modalités du partenariat Ville de Besançon / CAF du Doubs et prévoit notamment que les Maisons de quartier municipales déclarent à la CAF le nombre d'heures effectif de fréquentation des ALSH par des enfants issus de familles ayant un Quotient Familial (QF) inférieur ou égal à 800 € (775 € dans la précédente convention).

Sur la base de cette déclaration, la CAF reverse aux Maisons de quartier municipales une subvention annuelle dont le montant est déterminé en fonction du nombre d'heures facturées.

Ainsi, les familles bénéficiaires d'ATL se voient appliquer un tarif minoré, prenant en compte l'aide financière de la CAF, dès l'inscription de leurs enfants aux ALSH (cf. délibération annuelle du Conseil Municipal fixant les tarifs pour la saison).

Les autres termes de la précédente convention restent inchangés.

La Ville de Besançon perçoit les montants notifiés par la CAF, dans le cadre de cette convention, sur les lignes suivantes :

- 74.422.7478 CS 47032 pour la Maison de quartier de Montrapon / Fontaine Ecu,
- 74.722.7478 CS 47033 pour la Maison de quartier Grette / Butte,
- 74.422.7478 CS 47034 pour la Maison de quartier de Planoise,
- 74.722.7478 CS 47004 pour la Maison de quartier des Bains-Douches.

## Propositions

Le Conseil Municipal est invité à :

- se prononcer sur la convention «Aide au Temps Libres (ATL) / Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH)» à intervenir avec la CAF du Doubs,
- autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer cette convention,
- autoriser l'encaissement des montants notifiés par la CAF, dans le cadre de la convention.

**Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 7, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.**

Pour extrait conforme,  
Pour le Maire,  
La Première Adjointe,

  
Danielle DARD.



Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 54  
Contre : 0  
Abstention : 0

Préfecture du Doubs  
Reçu le 29 JAN. 2018  
Contrôle de légalité

